

SÉANCE SPÉCIALE DU 27 mai 2019

À une séance SPÉCIALE du Conseil, tenue le 27 mai 2019 à 21 h à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Madame Josée Saint-Pierre
District No 2 - Madame Anabel Vachon
District No 3 - Monsieur Pascal Lessard
District No 4 - Monsieur Alain Laflamme
District No 5 - Monsieur Marco Bernard
District No 6 - Madame Émilie Roberge

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur François Baril, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Baril, ouvre la séance à 21 h avec un mot de bienvenue.

2. CONFORMITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Puisque tous sont présents, les conseillers et conseillères renoncent à l'avis de convocation.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur François Baril fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Conformité de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolution - Demande d'autorisation au MTQ - Projet piste cyclable
5. Prochaine séance
6. Levée de la séance

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

4. **RÉSOLUTION - DEMANDE D'AUTORISATION AU MTQ - PROJET PISTE CYCLABLE**

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Broughton souhaite prolonger la piste cyclable afin de répondre aux besoins exprimés lors de la consultation publique de 2013;

ATTENDU QU'une piste cyclable fut créée en 2015 entre les deux parcs de la municipalité, soit sur une distance d'environ 525 mètres;

ATTENDU que posséder une piste cyclable dont le parcours serait d'une étendue plus intéressante est un incontournable;

ATTENDU QUE l'objectif à moyen terme est d'aller rejoindre la piste cyclable de Thetford Mines qui emprunte déjà l'emprise de la voie ferrée;

ATTENDU l'objectif du conseil municipal d'inciter les familles à venir s'installer dans notre municipalité;

ATTENDU QUE ce projet n'est réalisable qu'en bénéficiant de l'emprise de la voie ferrée afin d'éviter des dépenses beaucoup plus onéreuses;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite que cette piste soit en gravier et non pavée;

ATTENDU QUE le Club de Motoneige Beauce-Frontenac inc. obtient annuellement la permission d'occuper le lieu convoité;

ATTENDU qu'un comité est formé pour le prolongement de la piste cyclable et que dans ce comité nous retrouvons des représentants du Club de motoneige Beauce-Frontenac inc. et des représentants des municipalités avoisinantes;

ATTENDU QUE le conseil municipal est favorable à signer annuellement une permission d'occupation pour la circulation piétonne et cycliste;

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu unanimement de demander au Ministère des Transports de nous octroyer la permission de prolonger la piste cyclable le long de la voie ferrée à partir du parc Oasis en direction du 7^e Rang Nord sur une distance approximative de 900 mètres.

19-05-7382

ADOPTÉ

5. **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 3 juin à 19 h 30.

6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 21 h 15.

19-05-7383

ADOPTÉ

François Baril, maire

Manon Vachon, directrice générale et
secr. trésorière